

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2019**

Ordre du jour :

1. Contrat groupe d'assurance des risques statutaires
2. Mise à disposition du SIRP de Mme LABBE
3. Questions diverses

Présents : M. Robert CAHU, M. Etienne DEJARDIN, M Jean BLANCHON, M. Christophe FAISSAT, Mme Sylvie LOVOTTI, Annette GUIBAL.

Pouvoirs : Etienne DEJARDIN à Marie TOUREL  
Aude KLEIN à Christophe FAISSAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOVOTTI

---

Ouverture de la séance à 18H30.

**1. Contrat Groupe d'assurance des risques statutaires**

Il s'agit de renouveler l'assurance des employés municipaux.

Le marché actuel avec la société Gras Savoye (4 ans) se termine le 31/12/2019, la nouvelle assurance rentrera en service le 01/01/2020.

La Mairie donne mandat au Centre de Gestion du Gard pour lancer la consultation afin de choisir un nouveau prestataire de services.

**Vote Pour : 8**

**2. Mise à disposition de Mme LABBE POUR LE SIRP**

Mme LABBE a donné son accord écrit.

La convention a été approuvée par la Commission Administrative Paritaire.

**Question de Mme GUIBAL** : Mme LABBE effectue 14h de travail par semaine dont 6h30 pour le SIRP (mise à disposition par la Mairie).

Quelles sont les retenues sur son bulletin de salaire faites par la Mairie (savoir ou sont versées les cotisations, quelle est la caisse de retraite ?)

Monsieur le Maire répondra à Mme GUIBAL dans les jours qui viennent.

La mise à disposition ne change rien administrativement pour Mme LABBE.

**Question de Marie TOUREL** : pour quelle raison cette mise à disposition ?

Réponse :

- pour une gestion simplifiée des Atsem par le SIRP
- pour corriger une inégalité de traitement entre les communes : les autres agents de ménage sont payés par le SIRP, seule Mme Labbé est à la charge de la mairie de Canaules.

Marie Tourel : Depuis que la Mairie paie le salaire de Mme LABBE, les arriérés de salaire pour l'entretien de l'école doivent être réclamés au SIRP.

Les documents ont-ils été transmis pour se faire rembourser ?

Les titres de recettes seront à établir maintenant que la convention est approuvée.

**Votre Pour : 6**

**Abstentions : 2** Mme GUIBAL, Mme TOUREL

**3. Questions diverses**

Mme GUIBAL signale que pour le Temple la facture d'électricité d'octobre se monte à 300€ de plus que d'habitude. Elle demande aussi que les rideaux posés pour l'exposition photo soient enlevés.

Monsieur le Maire contactera le Président du club photo à ce sujet.

## Urbanisme

**Argentières** : Y monter pour faire un point sur les constructions, s'assurer que les travaux soient déclarés.  
Réponse : les propriétaires du terrain ont déposé un permis de construire

(1) **Route de DURFORT** : un bâtiment de 60m<sup>2</sup> a été construit chez ~~SABBAZ/MOCHERIE~~. Y a-t-il un permis de construire ? A voir

**Mme LOVOTTI** : concernant la « fuite » de fioul dans les égouts et la pollution de la station d'épuration  
Mme LOVOTTI demande que la Mairie porte plainte contre X.

Le Maire a fait distribuer un courrier de mise en garde aux riverains susceptibles d'être la cause de cette pollution.

**Mr BLANCHON** :

Le Syndicat mixte d'électricité demande s'il y a des travaux à faire en dehors du nouveau lotissement.  
Envisager une borne de rechargement pour véhicule électrique (aide à l'achat de véhicules électriques).

Compteur LINKY :

Un comité a été créé pour informer les Canaulois des démarches à suivre pour refuser la pose du compteur.

La Mairie va délibérer sur sa position concernant les bâtiments communaux.

Conseiller en économie d'énergie du Piémont Cévenol : le contacter pour faire l'évaluation de la commune

Activer le groupe de travail sur le barème de l'eau.

La séance est clôturée à 18H55

Le secrétaire de séance Sylvie LOVOTTI

(2) 2 mots barrés